

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

N° W19-533843

ND: 44838

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5509

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ENNATH R AZZEDDINE

Date de naissance :

13.12.1962

Adresse :

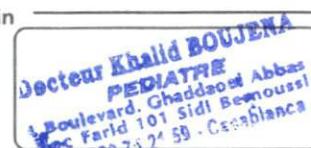
HABIB TUCHE

Tél. : 06626491781

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

26/09/2020

Age:

Nom et prénom du malade :

ENNATH JANNAT

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

mineure

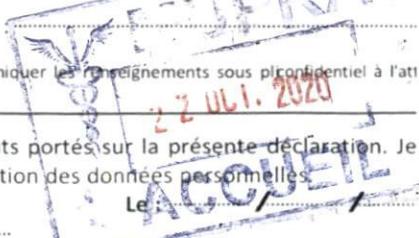
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adresse du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je suis au courant de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur Khalid BOUJENA
PEDIATRE

Spécialiste des Maladies de l'Enfant
du Nourrisson et du Nouveau-né

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Ancien Interne des Hôpitaux de l'Assistance
Publique et du SAMU Pédiatrique de Paris



دتور خالد بوجنة

مختص في أمراض الطفل والرضيع

خريج كلية الطب بباريس

Le : 26 / 09 / 2020

81400

Evaluation Journal

Prevenir (226)



Dr. Khalid BOUJENA
PEDIATRE
Boulevard Ghaddaoui Abbas
Bldc Farid 101 Sidi Bernoussi
Tél : 022 75.21.59 - Casablanca



Prevenar¹³

Prevenar 13 suspension injectable

Vaccin pneumococcique polyosidique conjugué
(13-valent, adsorbé)



PAA135295
020

PREVENAR 13 SUSP INJ
P.P.V : 814DH00

6 118001 171057



Prevenar 13 assure une protection contre 13 types de la bactérie *Streptococcus pneumoniae*, et remplace Prevenar, qui assurait une protection contre 7 types.

Le vaccin agit en aidant l'organisme à créer ses propres anticorps, qui vous protège vous ou votre enfant contre ces maladies.

2. Quelles sont les informations à connaître avant que vous ou votre enfant ne receviez Prevenar 13

● Prevenar 13 ne doit pas être administré :

- si vous ou votre enfant êtes allergique (hypersensible) aux substances actives ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament (mentionnés dans la rubrique 6) ou à un autre vaccin contenant l'anatoxine diphthérique.
- si vous ou votre enfant avez une infection sévère avec une température élevée (plus de 38°C). Dans ce cas, la vaccination sera différée jusqu'à ce que vous ou votre enfant alliez mieux. Une infection mineure, telle qu'un rhume, ne pose pas de problème. Cependant, parlez-en d'abord avec votre médecin, votre pharmacien, ou votre infirmière.

● Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin, pharmacien, ou infirmier/ère avant la vaccination si vous ou votre enfant :

- avez ou avez eu des problèmes médicaux après une dose de Prevenar ou de Prevenar 13 tels qu'une réaction allergique ou des difficultés respiratoires.
- présentez un problème de saignement, ou si vous ou votre enfant avez souvent des ecchymoses (bleus).
- avez un système immunitaire affaibli (en raison d'une infection à VIH, par exemple), vous pourriez ou il/elle pourrait ne pas tirer un bénéfice complet de Prevenar 13.
- avez souffert de convulsions car la prise de médicaments pour faire baisser la fièvre pourrait être nécessaire avant l'administration de Prevenar 13. Si votre enfant devient inerte ou souffre de convulsions après la vaccination, contactez immédiatement votre médecin. Voir également rubrique 4.

Adressez-vous à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère avant la vaccination si votre enfant est né très grand prématuré

3. Comment Prevenar 13 est-il administré

Le médecin ou l'infirmière va injecter la dose recommandée (0,5 ml) du vaccin dans le muscle de votre bras ou dans le muscle du bras ou de la cuisse de votre enfant.

Nourrissons âgés de 6 semaines à 6 mois

Habituellement, votre enfant doit recevoir un schéma initial en trois injections du vaccin suivi d'une dose de rappel.

- La première injection peut être administrée à partir de l'âge de 6 semaines.
- Chaque injection sera administrée à au moins un mois d'intervalle.
- Une quatrième injection (rappel) sera administrée entre l'âge de 11 et 15 mois.
- Vous serez informé de la date à laquelle votre enfant doit revenir pour l'injection suivante.

En accord avec les recommandations nationales en vigueur, un schéma alternatif peut être utilisé par votre médecin. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre médecin, à votre pharmacien, ou à votre infirmière.

Prématurés

Votre enfant recevra un schéma initial en trois injections du vaccin. La première injection peut être administrée dès l'âge de six semaines, et l'intervalle entre les doses est de minimum un mois. Votre enfant recevra une quatrième injection (rappel) entre l'âge de 11 et 15 mois.

Nourrissons, enfants et adolescents âgés de plus de 7 mois non vaccinés

Les nourrissons âgés de 7 à 11 mois doivent recevoir deux injections. Chaque injection sera administrée à au moins un mois d'intervalle. Une troisième injection sera administrée au cours de la deuxième année de vie.

Les enfants âgés de 12 à 23 mois doivent recevoir deux injections. Chaque injection sera administrée à au moins deux mois d'intervalle.

Les enfants âgés de 2 à 17 ans doivent recevoir une injection.

Nourrissons, enfants et adolescents précédemment vaccinés avec Prevenar